

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 6 mai 2024 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-5-2024

Nature et effets : Rendre réputé conforme la marge avant d'une remise sur l'Avenue Joly, de 3,8 mètres au lieu de 7,5 mètres ;

Rendre réputé conforme la distance minimale entre le bâtiment principal et la remise, de 1 mètre au lieu de 2 mètres.

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située au 521 Avenue Leclerc et portant le numéro de lot 4 329 292 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 16^e jour de avril 2024

Lise Ouellet
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Lise Ouellet de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 avril 2024 entre 8h et 12 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 avril 2024

Lise Ouellet
signature

Greffière-adj.
titre